

Pratiques avancées en prévention et thérapie nutritionnelles 1

1. Caractéristiques du module

Code : S.SA.371.DIPA1.F.17

 Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2017-18

 Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 5

 Type : Module obligatoire

 Module optionnel obligatoire

 Module optionnel

 Catégorie : Module principal
Core course

 Module lié au module principal
Related course

 Module facultatif ou complémentaire
Minor course

 Niveau : Module de base

 Module d'approfondissement

 Module avancé

Organisation temporelle :

 Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres

 Semestre d'automne
 Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

 Français

 Allemand

 Anglais

Temps de cours : 30 heures

Temps de travail personnel encadré : 1 heure

Temps de travail personnel individuel : 120 heures

Lieux de cours : HEdS Genève, Filière Nutrition et diététique ; HES-SO master et CHUV, Lausanne.

2. Prérequis

 Avoir validé le/les modules

 Avoir suivi le/les modules

 Pas de prérequis

 Autres :

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés

 Rôle d'expert

 Rôle de manager

 Rôle d'apprenant et de formateur

 Rôle de communicateur

 Rôle de promoteur de la santé

 Rôle de professionnel

 Rôle de collaborateur

Compétences principales visées

- AM3 : Elles suscitent et introduisent des pratiques novatrices dans les domaines du counseling, des thérapies nutritionnelles, de la formation et de la communication et identifient les indicateurs d'évaluation pertinents.
- BM3 : Elles intègrent de nouveaux courants et notions scientifiques importantes dans leurs champs d'activités et s'assurent de leur diffusion par le biais de multiplicateurs adéquats.
- CM 2 : Elles motivent les pairs et les équipes à viser une amélioration continue des pratiques et font progresser les missions et activités professionnelles.
- FM2 : Elles intègrent des connaissances issues de l'évaluation de l'impact de mesures nutritionnelles ciblées dans une évolution continue des pratiques professionnelles.

Objectifs généraux du module

Elaborer une argumentation nutritionnelle fondée afin de répondre de manière optimale à des questions professionnelles d'actualité ou débattues, à travers les étapes suivantes :

- identifier la littérature professionnelle pertinente
- intégrer des informations complexes et faire ressortir les éléments essentiels ainsi que les controverses
- analyser de manière critique l'information à disposition
- synthétiser les connaissances
- débattre, dans un esprit collaboratif, de différentes options envisageables et élaborer un consensus.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

Les thématiques suivantes seront traitées en passant par une recherche de la littérature scientifique et professionnelle, une analyse critique d'informations nutritionnelles complexes et parfois controversées, l'élaboration d'une argumentation de prise en charge nutritionnelle ou d'action professionnelle spécifique présentée à des pairs à la recherche d'un consensus :

- besoins nutritionnels et modalités du support nutritionnel : patients de soins intensifs pédiatriques
- interventions nutritionnelles : patients de néphrologie
- organisation des soins et amélioration continue de la qualité : services de soins intensifs adultes
- pratiques professionnelles : processus de soins en nutrition.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

Cours magistraux, recherche de littérature et lectures, résolutions de cas, travail personnel et de groupe, présentations orales au groupe, débats.

Exigences de fréquentation

La présence aux quatre journées de formation ainsi qu'à la journée de présentation est obligatoire.

En cas d'absence à une journée de formation, un dossier présentant le processus de résolution de cas et l'analyse de l'article dans le domaine en question devra être fourni à l'enseignement sous un délai de 15 jours.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur la présentation individuelle orale, devant le groupe de pairs, d'un processus de résolution de cas dans un domaine choisi par l'étudiant-e. Cette présentation aura comme but de présenter la synthèse de la littérature, les controverses existantes et une prise de position permettant une pratique professionnelle optimale. Une discussion avec les pairs suivra. La note obtenue sur 6 est arrondie au demi-point.

En cas d'absence justifiée, un dossier présentant le processus de résolution de cas devra être fourni à l'enseignement sous un délai de 7 jours et défendu oralement par la suite.

Période de la validation : juin 2018

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note supérieure ou égale à 3 et inférieure à 4 Pas de remédiation

La remédiation portera sur la rédaction d'un dossier présentant une résolution de cas dans un domaine imposé par l'enseignant. Le délai sera déterminé par l'enseignant. La note obtenue au dossier remplace celle ayant entraîné l'échec. Si le dossier n'est pas rendu, l'étudiant-e obtient la note de 0 au module.

En cas de note inférieure à 4 à la remédiation, l'étudiant-e est en situation d'échec. Il-elle peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de note inférieure à 3 ou d'échec après remédiation, le module est répété à la session suivante. Une note inférieure à 4 à un module répété entraîne l'arrêt de la formation.

7. Bibliographie principale

- Se référer aux bibliographies remises durant les cours.

8. Responsable du module et enseignants

Responsable

Corinne Jotterand Chaparro, Haute école de santé de Genève

Remplacement pour 2017-18 : Ludivine Soguel Alexander, Haute Ecole de Santé de Genève.

Enseignants

Prof. Mette Berger, Soins intensifs adultes, CHUV, Lausanne.

Dr. Jacques Cotting, Soins intensifs de pédiatrie, CHUV, Lausanne.

Corinne Jotterand Chaparro, Haute Ecole de Santé de Genève (absente de janvier à juin 2018)

Eliséo Montanini, Haute Ecole de Santé de Genève.

Clémence Moullet, Haute Ecole de Santé de Genève.

Raphaël Reinert, Haute Ecole de Santé de Genève.

Ludivine Soguel Alexander, Haute Ecole de Santé de Genève.

Le 22.01.2018/CJ/LS/CR